

Le 14 janvier 2020

Monsieur Marc-André Lavergne
Vice-président, opérations et relations avec les communautés
Corporation Aurifère Monarques
68, avenue de la Gare, bureau 205
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0

**Objet : Consultation publique sur les enjeux pour le projet minier aurifère
Wasamac
(Dossier 3211-16-021)**

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une consultation publique sur les enjeux du projet minier aurifère Wasamac a été tenue entre le 11 décembre 2019 et le 9 janvier 2020, via le Registre des évaluations environnementales.

Dans le cadre de cette consultation publique, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pouvait faire part au ministre de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Nous vous informons que nous n'avons reçu aucun commentaire au cours de cette consultation. Nous vous invitons toutefois à poursuivre vos démarches d'information et de consultation du public et des communautés autochtones, le cas échéant, car celles-ci devront être présentées dans votre étude d'impact, tel que précisé à la section 1.2 de la Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le directeur général,



Yves Rochon